

FIORETM
CUCINE

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE

Les meubles de cuisine d'AGP International Inc. ("Fiore") sont garantis comme suit:

Tous les meubles Fiore achetés auprès d'un concessionnaire Fiore agréé aux États-Unis et au Canada sont garantis par Fiore contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant trois (3) ans à compter de la date de livraison et de la réception de la marchandise, sous réserve des conditions incluses dans le présent document.

Dans tous les cas, la période de garantie commencera trois (3) mois après la livraison des produits au concessionnaire commercial de Fiore.

Les composants électriques tels que l'éclairage LED et les accessoires intégrés sont garantis pendant un (1) an à compter de la livraison et de la réception de la marchandise.

Les charnières de portes Hettich® et les glissières de tiroirs sont garantis à vie contre tout défaut de matériau et de fabrication, sous réserve des termes inclus dans le présent document.

La garantie limitée s'applique uniquement à l'acheteur initial. La garantie limitée doit être enregistrée dans les 30 jours après l'achat afin de confirmer l'achat et d'assurer la validité de la garantie.

Veillez compléter le formulaire d'enregistrement de la garantie Fiore inclus dans ce document et de le renvoyer par courrier électronique à: warranty@fiorelife.com ou par courrier à l'adresse suivante: 315 Place d'Youville, Ste. 268 Montreal, QC H2Y2B5.

Une copie du reçu d'achat original doit être incluse dans votre demande.

POLITIQUE DE GARANTIE LIMITÉE

Tant que le produit est sous garantie limitée, Fiore réparera ou remplacera tout meuble dont le matériau ou la fabrication se révèle défectueux. Une telle réparation ou remplacement sera effectué gratuitement par un technicien Fiore autorisé ou par un représentant. Fiore, à sa seule discrétion, acceptera de réparer ou de remplacer le produit.

GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE – RÉSIDENCES MULTI-FAMILIALES (À LOUER)

Les produits Fiore et les meubles sont garantis contre tout défaut de matériaux et de fabrication pendant un (1) an à compter de la date d'achat. Une garantie commerciale limitée s'applique à tout produit Fiore installé ou utilisé dans toute entreprise, tout bâtiment commercial de location, ou tout logement de location multifamilial, y compris, mais sans s'y limiter, les complexes d'appartements, les projets en copropriété et des bureaux.

CETTE GARANTIE LIMITÉE NE COUVRE PAS

(I) tout défaut ou dysfonctionnement qui n'est pas directement causé ou lié aux processus ou procédés de fabrication de Fiore, (II) les dommages causés par une installation ou une utilisation de composants ou d'outils électriques défectueux par des techniciens d'installation non autorisés, (III) la main-d'œuvre ou tout dommage résultant du transport ou de l'installation incorrecte effectuée par l'acheteur, (IV) les dommages causés sur des produits qui ont été démantelés, modifiés ou réparés par l'acheteur, (V) les dommages causés sur les carcasses ou les éléments abritant des appareils

électriques non fournis ou installés par Fiore, (VI) les dommages ou défauts résultant de l'utilisation de produits fournis par des fournisseurs tiers et non par Fiore, (VII) le remplacement des meubles ou des matériaux qui ont été maltraités, négligés, mal stockés, exposés à la lumière directe du soleil, à des températures et à des conditions extrêmement chaudes ou froides, (VIII) les meubles qui ont été modifiés de quelque façon que ce soit à partir de leur conception d'origine, (IX) le grain, les tons, les variations de motifs ou de teintes, ainsi que le vieillissement et l'éclaircissement du bois ou d'autres produits et matériaux naturels, (X) l'éclaircissement subtil ou les variations de tons de la mélamine, du thermofoil et des finitions laquées, (XI) les frais de service, de main-d'œuvre ou de transport liés au retrait ou à l'installation de pièces défectueuses, (XII) tous les produits utilisés ou installés conjointement avec des meubles Fiore tels que les systèmes de plomberie, les plans de travail ou les appareils électroménagers.

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

La garantie limitée ne s'applique pas aux produits Fiore Foil™ (thermofoil) installés près de ou à proximité immédiate d'appareils ou d'objets qui génèrent des températures élevées, à moins que des boucliers thermiques n'aient été correctement installés.

Les placages en bois de Fiore varient naturellement en grain et couleur de bois. Les variations naturelles de ces produits «vivants» rendent les meubles à la fois beaux et uniques. Parce qu'ils sont un matériau naturel, ils possèdent leur propre personnalité, leur couleur, leur texture et leur grain.

Les variations de bois naturel incluent souvent des motifs de grains particuliers ou des variations inhabituelles de couleur. Comme pour les autres matériaux naturels, les meubles plaqués bois Fiore seront affectés par des facteurs environnementaux tels que l'éclairage naturel, artificiel et ambiant. Il faut s'attendre à ce que le ton de couleur change graduellement et s'adapte au fil du temps. En raison des qualités uniques des placages de bois naturels, Fiore n'est pas responsable de la variation de couleur de vos meubles.

De plus, les matériaux tels la mélamine, l'érable et la laque changent subtilement de tonalité et de couleur au cours du temps en raison de facteurs environnementaux naturels tels que l'éclairage naturel, artificiel et ambiant.

À L'EXCEPTION DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, FIORE EXCLUT EXPRESSÉMENT TOUTE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR TOUT DOMMAGE CONSÉQUENTIEL, PARTICULIER, INDIRECT OU AUTRE, QUE CE SOIT PAR RUPTURE DE CONTRAT, TORT, RESPONSABILITÉ STRICT OU DES PRODUITS, OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE OU ÉQUITABLE, Y COMPRIS, SANS LIMITATIONS, LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER RELATIF AUX PRODUITS FIORE ET AUX MEUBLES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

Certains états et provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. La garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre et d'un pays à l'autre.

Si vous recevez ou découvrez des matériaux défectueux ou une main-d'œuvre défectueuse couverts par cette garantie limitée, veuillez d'abord signaler les détails du vice réclamé par écrit au concessionnaire Fiore d'origine à qui vous avez acheté les meubles. Si le concessionnaire n'est pas disponible ou s'il ne vous répond pas par courrier électronique ou par courrier dans un délai de quinze (15) jours veuillez en informer immédiatement à Fiore par courrier électronique à l'adresse suivante: warranty@fiorelife.com ou par courrier à l'adresse suivante: 315 Place d'Youville, Ste. 268 Montréal, QC H2Y2B5.

Dans un délai de soixante (60) jours à compter de la réception d'un avis écrit, Fiore, à son entière discrétion, réparera ou remplacera tout élément défectueux selon termes de la présente garantie limitée.

La garantie limitée est la seule garantie fournie par Fiore et aucun représentant, revendeur indépendant ou toute autre personne n'est autorisée à la modifier, ou à la réviser.

IMPORTANT

Immédiatement après la livraison de votre produit, nous vous recommandons une INSPECTION IMMÉDIATE pour le cas ou des dégâts potentiels auraient eu lieu pendant le transport. Toute demande de compensation pour des dommages visibles ou cachés doit être faite immédiatement afin que le transporteur en assume toute la responsabilité et en absorbe les coûts.

Si des dommages ou des défauts dus au transport sont détectés, NE PAS INSTALLER votre produit Fiore. Toute réclamation faite après l'installation du produit, pour des dommages ou des défauts sur la finition du produit, sera exclue de la garantie du fabricant.